

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2606

18 octobre 2013

SOMMAIRE

5 à Sec LUXEMBOURG S.A.	125086	Fastgate S. à r. l.	125084
Adcolux S.à r.l.	125067	Finriva S.A.	125068
Altor 2003 S.à r.l.	125068	Grosvenor Investment Management Limited, Luxembourg Branch	125079
Artaine S.à r.l.	125067	iTunes S.à r.l.	125067
BERF Luxco 1	125042	Les Majorettes de la Ville de Fer A.s.b.l.	125068
Bernard Herman Consulting S à r.l.	125088	125068
B.F. Promotions S.à.r.l.	125078	Luxevasion S.à r.l.	125050
BGV III Rotterdam S.à r.l.	125088	Majorettes de la commune de Pétange A.s.b.l.	125068
Biopass S.A.	125088	OCM Luxembourg Bond Holdings S.à r.l.	125067
Blossom Investment	125049	125066
Bohemia Bourg S.à r.l.	125049	Phyleum S.A.	125066
Borasco S.à r.l.	125075	Piemont Investment S.A.	125068
Borea S.à r.l.	125079	Quartz No. 1 S.A.	125057
Casa Reha Luxembourg S. à r.l.	125087	Raices International SPF	125058
CEREP Atlantide 1 S.à r.l.	125086	Réalizations immobilières Kalmus Serge S.à r.l.	125054
CEREP Atlantide 2 S.à r.l.	125086	REGIS-TR	125052
CEREP Bac S.à.r.l.	125085	Resource Partners Holdings VI S.à r.l. ..	125070
CEREP Bellini 1 S.à r.l.	125084	R.I.K. SA	125054
CEREP Bellini 2 S.à r.l.	125087	Rivage Property S.à r.l.	125053
CEREP Benelux Students S.à r.l.	125083	Rom9 S.A.	125057
CEREP BH JV S.à r.l.	125085	Rural Investment S.A.	125057
CEREP Broadwalk S.à r.l.	125083	SBIC Investments S.A.	125066
CEREP Cityliving S.à r.l.	125086	Schleswig Retail S.A.	125057
CEREP City Office S.à r.l.	125085	Sireo Immobilienfonds No. 5 Libero III S.à r.l.	125054
CEREP Cumbernauld S.à r.l.	125087	Sireo Immobilienfonds No. 5 Libero II S.à r.l.	125053
CEREP Esplanade 2 S.à r.l.	125087	S.P.F. Carmina S.A.	125056
Ceresm S.à r.l.	125080	Summer Co 1 S.à r.l.	125076
ChaoriSky Solar Energy S.à r.l.	125075	Swiss Re International SE	125053
Charon Investment S.à r.l.	125042	Tact Group S.à r.l.	125085
Clearstream Banking S.A.	125083		
Compton S.à r.l.	125075		
Congrégation des Soeurs du Pauvre Enfant Jésus au Luxembourg	125075		
Cornerstone Düsseldorf Holdings	125088		

BERF Luxco 1, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 14.000,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 160.384.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2013.

Référence de publication: 2013123535/11.

(130150647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2013.

Charon Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 179.855.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the second day of the month of August.

Before Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BRE/Europe 6Q S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 164.012,

represented by Mr Joe Zeaiter, juriste, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 2 August 2013, which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company Charon Investment S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Charon Investment S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may also carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate, properties and real estate rights in Luxembourg and abroad as well as any participation in any real estate enterprise or undertaking in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations and assets.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five percent of the Company's share capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who do not need to be shareholders.

The sole manager or as the case may be, the board of managers, is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of association to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be, the board of managers.

Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be, the board of managers has, the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company and not reserved by law or these articles of association to the general meeting of shareholders.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but their appointment may also be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company.

The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman of that meeting or, in its absence, by any two managers. Copies or excerpts of such minutes shall be signed by the chairman of that meeting or by any two managers.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers.

Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

At no time shall the Company have more than thirty (30) shareholders. At no time shall an individual be allowed to become a shareholder of the Company.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2013.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood

that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

Subscriber	Number of shares	Subscription price (EUR)
BRE/Europe 6Q S.à r.l.	500	EUR 12,500.-
Total	500	EUR 12,500.-

Evidence of the payment of the total subscription price has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at: 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
2. The following person is appointed manager of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company with such signature powers as set forth in the articles of association of the Company:
 - BRE/Management 6 S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 164.777.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, who requested that the deed should be documented in English, the said appearing party signed the present original deed together with the notary, having personal knowledge of the English language. The present deed, worded in English, is followed by a translation into German. In case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, the said appearing party signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausenddreizehn, am zweiten Tag des Monats August.

Vor Uns, Maître Francis Kessler, Notar mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

BRE/Europe 6Q S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, deren Gesellschaftskapital zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) beträgt, und eingetragen ist im luxemburgischem Handels- und Gesellschaftsregister (Registre de commerce et des sociétés) unter der Nummer B 164.012.

hier vertreten durch Herr Joe Zeaiter, juriste, mit Wohnsitz in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht vom 2 August 2013, welche vorliegender Urkunde beigelegt ist um mit dieser bei der Registrierungsbehörde eingereicht zu werden.

Die erschienene Partei hat in ihrer vorgenannten Eigenschaft den unterzeichnenden Notar ersucht, die Gründungssatzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Charon Investment S.à r.l." (société à responsabilité limitée) wie folgt zu beurkunden.

Art. 1. Gesellschaftsname. Eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit dem Namen "Charon Investment S.à r.l." (die "Gesellschaft") wird hiermit von der erschienenen Partei und allen Personen, die gegebenenfalls zukünftig als Gesellschafter eintreten, gegründet. Die Gesellschaft wird durch vorliegende Satzung und durch die entsprechende luxemburgische Gesetzgebung geregelt.

Art. 2. Gesellschaftszweck. Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen in jeder beliebigen Form an in- und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form von Investitionen, sowie den Erwerb durch Kauf, Zeichnung oder andere Art und Weise wie Übertragung durch Verkauf oder Tausch von Finanzinstrumenten jeder Art und die Verwaltung, Aufsicht und Entwicklung ihres Portfolios.

Die Gesellschaft kann ebenfalls alle Transaktionen welche sich auf direkten oder indirekten Erwerb von Grundbesitz, Eigentum, und Grundbesitzrechte in Luxemburg oder im Ausland oder auf den Erwerb von Beteiligungen an Unternehmen welche im Besitz von Grundrechten sind oder von Unternehmensbeteiligungen jedweder Form beziehen, durchführen sowie die Verwaltung, Aufsicht und Entwicklung dieser Beteiligungen und dieses Vermögen ausführen.

Die Gesellschaft kann Sicherheiten leisten, Darlehen ausgeben oder die Gesellschaften an denen die Gesellschaft direkte oder indirekte Beteiligungen besitzt oder die zur Gruppe von Gesellschaften gehört, der die Gesellschaft angehört, in jeder anderen Form unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle geschäftlichen, technischen, finanziellen ebenso wie alle andere direkt oder indirekt verbundenen Tätigkeiten welche die Erfüllung des Geschäftszwecks in den oben genannten Bereichen erleichtern, vornehmen.

Unter anderem wird die Gesellschaft allen Gesellschaften ihres Portfolios die für die Verwaltung, Entwicklung und Aufsicht dieser Gesellschaften notwendigen Leistungen zur Verfügung stellen. Für diesen Zweck kann die Gesellschaft die Unterstützung anderer Berater beanspruchen und auf solche zurückgreifen.

Art. 3. Geschäftsdauer. Die Gesellschaft ist auf unbegrenzte Dauer gegründet

Art. 4. Gesellschaftssitz. Die Gesellschaft hat ihren Sitz in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg. Dieser kann, durch Beschluss einer außerordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter die sich, in der für die Abänderung der Satzung vorgesehenen Art und Weise beraten, an jeden Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Der eingetragene Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss des Geschäftsführers, beziehungsweise durch die Geschäftsführung innerhalb der Gemeinde verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Geschäfts- und Zweigstellen in Luxemburg und im Ausland errichten.

Sollte der Geschäftsführer, oder im Falle einer Geschäftsführung die Geschäftsführung, feststellen, dass außerordentliche politische, wirtschaftliche oder soziale Ereignisse eingetreten sind oder unmittelbar bevorstehen welche die normalen Tätigkeiten der Gesellschaft an ihrem eingetragenen Sitz oder die problemlose Kommunikation zwischen diesem Sitz und Personen im Ausland beeinträchtigen könnten, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zum vollständigen Ende solcher ungewöhnlichen Umstände ins Ausland verlegt werden; derartige vorläufige Maßnahmen haben keine Auswirkung auf die staatliche Zugehörigkeit der Gesellschaft, die unbeschadet einer solchen vorübergehenden Sitzverlegung eine luxemburgische Gesellschaft bleibt. Solche vorübergehenden Maßnahmen werden vom Geschäftsführer oder, im Falle einer Geschäftsführung, von der Geschäftsführung vorgenommen und jeglichen betroffenen Personen mitgeteilt.

Art. 5. Gesellschaftskapital. Das ausgegebene Gesellschaftskapital der Gesellschaft beläuft sich auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), eingeteilt in fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-).

Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter in der für die Abänderung der Satzung vorgesehenen Art und Weise erhöht oder verringert werden und die Gesellschaft kann seine anderen Gesellschaftsanteile durch Beschluss der Gesellschafter zurückkaufen.

Verfügbare Anteilsprämien können verteilt werden.

Art. 6. Übertragung der Anteile. Die Anteile sind unter den Gesellschaftern frei übertragbar. Soweit es das Gesetz nicht anders bestimmt, bedarf die Übertragung von Anteilen auf Dritte der Einwilligung von Gesellschaftern, welche zusammen mindestens fünfundsiebzig Prozent des Gesellschaftskapitals halten.

Art. 7. Geschäftsführung. Die Geschäftsführung der Gesellschaft erfolgt durch einen oder mehrere Geschäftsführer die keine Gesellschafter sein müssen.

Der alleinige Geschäftsführer beziehungsweise die Geschäftsführung ist mit den weitestreichenden Befugnissen ausgestattet, das Geschäft der Gesellschaft zu verwalten und ist dazu befugt, jede Handlungen und Tätigkeiten, die mit dem Gegenstand der Gesellschaft im Einklang stehen, zu genehmigen und/oder auszuführen. Sämtliche Befugnisse, die nicht ausdrücklich per Gesetz oder durch die vorliegende Satzung den Gesellschaftern vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Geschäftsführers beziehungsweise der Geschäftsführung.

Gegenüber Dritten hat der Geschäftsführer beziehungsweise die Geschäftsführung die weitestreichenden Befugnisse um in allen Umständen, im Namen und Auftrag der Gesellschaft zu handeln und in jeden Umständen, jeden Akt und jede Handlung, welche nicht durch die vorliegende Satzung oder durch die entsprechende luxemburgische Gesetzgebung im Kompetenzbereich der Gesellschafterversammlung liegt, im Auftrag der Gesellschaft vorzunehmen, zu erlauben und gut-zuheißen.

Die Geschäftsführer werden durch mehrheitlichen Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter gewählt und abberufen, welche ihre Befugnisse und die Amtsdauer beschließt. Wenn keine Frist gesetzt wird, dann sind die Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit ernannt. Die Geschäftsführer können wiedergewählt werden, jedoch kann ihre Ernennung zu jeder Zeit mit oder ohne Grund (ad nutum) widerrufen werden.

Im Falle mehrerer Geschäftsführer bilden diese die Geschäftsführung. Jeder Geschäftsführer kann an jeder Sitzung der Geschäftsführung teilnehmen mittels Telefonkonferenz oder anderen zur Verfügung stehenden Kommunikationsmitteln insofern gewährleistet ist, dass alle an der Sitzung teilnehmenden Personen sich hören und miteinander kommunizieren können. Eine Sitzung kann jederzeit mittels einer Telefonkonferenz oder ähnlichen Kommunikationsmitteln abgehalten werden. Die Teilnahme oder das Abhalten einer Sitzung mit Hilfe dieser Mittel entspricht einer persönlichen Teilnahme an der betroffenen Sitzung. Die Geschäftsführer können sich in den Sitzungen ohne Einschränkung der Anzahl der Vollmachten durch einen anderen Geschäftsführer, der hierzu bevollmächtigt ist, vertreten lassen.

Die Geschäftsführer sind mindestens vierundzwanzig (24) Stunden vor Beginn einer Sitzung der Geschäftsführung mittels schriftlicher Einberufung, zu benachrichtigen, außer in Notfällen, in welchem Fall die Art und die Gründe dieser Umstände in der Einberufung erläutert werden müssen. Auf das Recht auf die oben beschriebene Weise einberufen zu werden kann jeder Geschäftsführer durch schriftliche Zustimmung per Telegramm, Telekopie, Email, Telefax oder per ähnlichem Kommunikationsmittel verzichten. Spezifische Einberufungen sind nicht notwendig für Sitzungen, welche vorher zu einem durch Geschäftsführungsbeschluss genehmigten Zeitplan und zu vorgesehenen Zeiten und an vorbestimmten Orten abgehalten werden.

Entscheidungen der Geschäftsführung werden durch die Mehrheit der Geschäftsführer der Gesellschaft gefasst.

Die Protokolle aller Geschäftsführerratsitzungen werden vom Vorsitzenden der Sitzung oder, in seiner Abwesenheit, von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet.

Schriftliche Beschlüsse der Geschäftsführung können, aus einem einzigen oder mehreren einzelnen Dokumenten, gültig abgeschlossen werden, wenn sie von allen Mitgliedern der Geschäftsführung schriftlich, per Telegramm, Telefax oder per ähnlichem Kommunikationsmittel genehmigt wurden. Die verschiedenen Dokumente gleichen Inhalts bilden zusammen einen gültigen schriftlichen Beschluss. Beschlüsse der Geschäftsführung, einschließlich schriftliche Beschlüsse, können von einem einzelnen Geschäftsführer beweiskräftig beglaubigt und ein Auszug davon beweiskräftig unterschrieben werden.

Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers oder durch die Unterschrift eines einzelnen Geschäftsführers im Falle einer Geschäftsführung gebunden. Die Gesellschaft ist in jedem Fall wirksam durch die Unterschrift einer oder mehrerer hierzu durch den alleinigen Geschäftsführer, beziehungsweise durch die Geschäftsführung oder einer der Geschäftsführer, bevollmächtigten Personen, gebunden.

Art. 8. Haftung der Geschäftsführung. Die Geschäftsführer sind für Verschuldung der Gesellschaft nicht persönlich haftbar. Als Vertreter der Gesellschaft sind sie jedoch für die Ausführung ihrer Aufgaben und Pflichten verantwortlich.

Vorbehaltlich den unten aufgeführten Ausnahmen und Beschränkungen, wird jede Person, die ein Geschäftsführer oder leitender Angestellter der Gesellschaft ist oder war, von der Gesellschaft in vollem, gesetzlich erlaubten, Umfang gegen Verbindlichkeiten und gegen alle Ausgaben, welche üblicherweise entstanden sind oder von ihm gezahlt wurden in Verbindung mit Klagen, Prozessen oder Verfahren in die er als Partei oder anderweitig eintritt aufgrund dessen, dass er ein Geschäftsführer oder leitender Angestellter ist oder gewesen ist und die diesbezüglich gezahlten Beträge oder von durch deren Beilegung entstandenen Beträge, schadlos gehalten werden.

Die Begriffe „Klage“, „Streitsache“, „Prozess“ oder „Verfahren“ finden auf alle anhängigen oder bevorstehenden Klagen, Streitsachen, Prozesse oder Verfahren Anwendung (zivilrechtlich, strafrechtlich oder sonstige, einschließlich Rechtsmittel) Anwendung und die Begriffe „Verbindlichkeit“ und „Ausgaben“ beinhalten ohne Beschränkung Anwaltskosten, Prozesskosten, Sicherheitsleistungen, gezahlte Beträge bei Streitbeilegung und andere Verbindlichkeiten.

Einem Geschäftsführer oder leitendem Angestellten wird keine Schadloshaltung gewährt:

(i) gegen Verbindlichkeiten gegenüber der Gesellschaft oder ihrer Gesellschafter, aufgrund von vorsätzlich begangenen unerlaubten Handlungen, Bösgläubigkeit, grober Fahrlässigkeit oder rücksichtsloser Missachtung der Aufgaben, die in seiner Amtsführung enthalten sind;

(ii) im Zusammenhang mit jeglichen Verfahren bei welchen er wegen bösgläubigem und nicht im Interesse der Gesellschaft erfolgtem Handeln, verurteilt wurde; (iii) im Falle einer Beilegung, es sei denn die Beilegung ist von einem Gericht unter zuständiger Gerichtsbarkeit oder von der Geschäftsführung genehmigt worden.

Das Recht der Schadloshaltung, das hier vorgesehen ist, ist abtrennbar und berührt keine anderen Rechte auf die das Verwaltungsratsmitglied oder der leitende Angestellte jetzt oder später ein Anrecht hat, und soll fortgeführt werden in der Person, die aufgehört hat, ein Geschäftsführer oder leitender Angestellter zu sein und soll dem Vorteil der Erben, Testamentsvollstreckern und Verwaltern einer solchen Person dienen. Nichts hierin Enthaltene berührt die Rechte zur

Schadloshaltung, auf die Gesellschaftspersonal, eingeschlossen Geschäftsführer und leitende Angestellte, aufgrund von Vertrag oder anderweitig durch Gesetz, Anspruch haben könnten.

Ausgaben in Verbindung mit Vorbereitung und Vertretung der Verteidigung einer Klage, Streitsache, Prozess oder Verfahren beschrieben in diesem Artikel, soll von der Gesellschaft vor der endgültigen Verfügung darüber bei Zugang jeglicher Unternehmung seitens oder im Namen eines leitenden Angestellten oder Geschäftsführers vorgestreckt werden, um den benannten Betrag zurückzuzahlen wenn es letztlich bestimmt ist, dass er keinen Anspruch auf Schadloshaltung unter diesem Artikel hat.

Art. 9. Stimmrechte der Gesellschafter. Jeder Gesellschafter kann an kollektiven Entscheidungen teilnehmen. Die Zahl seiner Stimmen entspricht der Zahl seiner Gesellschaftsanteile und der Gesellschafter kann bei jeder Versammlung durch eine spezielle Vollmacht vertreten werden.

Art. 10. Gesellschafterversammlungen. Die Beschlüsse der Gesellschafter werden in der im luxemburgischen Gesellschaftsrecht vorgeschriebenen Form und mit der darin vorgesehenen Mehrheit, schriftlich (soweit dies gesetzlich möglich ist) oder in Gesellschafterversammlungen, gefasst. Jede ordnungsgemäß konstituierte Gesellschafterversammlung der Gesellschaft beziehungsweise jeder ordnungsgemäß schriftlicher Beschluss vertritt die Gesamtheit der Gesellschafter der Gesellschaft.

Die Einberufung der Versammlungen durch den Geschäftsführer/die Geschäftsführung hat mindestens acht (8) Tage vor der Versammlung mittels eingeschriebenen Briefes an die Gesellschafter an ihre im Anteilsregister der Gesellschaft eingetragene Adresse, zu erfolgen. Wenn das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft vertreten ist, kann die Sitzung ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

Werden Beschlüsse im Wege eines Zirkularbeschlusses der Gesellschafter gefasst, so wird der Inhalt des Beschlusses mindestens acht (8) Tage bevor der Beschluss wirksam werden soll, an alle Gesellschafter an ihre im Anteilsregister eingeschriebene Adresse mittels eingeschriebenen Brief übersandt. Die Beschlüsse werden wirksam bei Zustimmung der vom Gesetz vorgesehenen Mehrheiten für gemeinsame Entscheidungen (oder, unter der Voraussetzung der Befriedigung der Mehrheitsvoraussetzungen, am in dieser Entscheidung festgelegten Tag). Einstimmige Zirkularbeschlüsse können jederzeit ohne vorherige Ankündigung getroffen werden.

Soweit gesetzlich nichts anderes vorgesehen ist, (i) werden die in den Gesellschafterversammlungen zu fassenden Beschlüsse von den Gesellschaftern getroffen, welche mehr als die Hälfte des Geschäftskapitals vertreten. Wird eine solche Mehrheit bei der ersten Gesellschafterversammlung nicht erreicht, werden die Gesellschafter per Einschreiben zu einer zweiten Gesellschafterversammlung geladen und die Beschlüsse werden sodann aufgrund der Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst, unbeschadet der Anzahl der vertretenen Geschäftsanteile. (ii) Die Satzung kann jedoch nur mit Zustimmung (x) der Mehrheit der Gesellschafter, welche (y) zwei Drittel des Gesellschaftskapitals vertreten, abgeändert werden und (iii) Entscheidungen, die Nationalität der Gesellschaft zu ändern, bedürfen der Zustimmung von Gesellschaftern, die einhundert Prozent (100%) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Zu keiner Zeit soll die Gesellschaft mehr als dreißig (30) Gesellschafter haben. Zu keiner Zeit soll es einer natürlichen Person gestattet sein, ein Gesellschafter der Gesellschaft zu werden.

Art. 11. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten (1.) Januar und endet am einunddreißigsten (31.) Dezember eines jeden Jahres. Das erste Geschäftsjahr, welches am Tage der Gründung der Gesellschaft beginnt, wird am 31. Dezember 2013 enden.

Art. 12. Jahresabschluss. Der alleinige Geschäftsführer beziehungsweise die Geschäftsführung erstellt jedes Jahr die Jahresabrechnung der Gesellschaft.

Jeder Gesellschafter kann die Jahresabrechnung am Sitz der Gesellschaft einsehen.

Art. 13. Gewinnverwendung. Fünf Prozent (5%) des jährlichen Nettogewinns der Gesellschaft werden der gesetzlich vorgeschriebenen Rücklage zugeführt. Diese Rücklageeinzahlungspflicht besteht nicht mehr, sobald die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals beträgt.

Die Gesellschafter können auf der Grundlage eines von dem alleinigen Geschäftsführer, beziehungsweise der Geschäftsführung angefertigten Zwischenabschlusses die Ausschüttung von Abschlagsdividenden beschließen, sofern dieser Zwischenabschluss zeigt, dass ausreichend Gewinne und andere Reserven zur Ausschüttung zur Verfügung stehen, wobei der auszuschüttende Betrag die seit dem Ende des vorhergehenden Geschäftsjahres erzielten Gewinne, für welches die Jahresabschlüsse bereits bewilligt wurden, erhöht um die vorgetragene Gewinne und ausschüttbaren Rücklagen, vermindert um die vorgetragene Verluste und die der gesetzlichen Rücklage zuzuführenden Beträge, nicht übersteigen darf.

Der Saldo kann nach Entscheidung der Gesellschafterversammlung an die Gesellschafter ausgeschüttet werden.

Das Anteilsprämienkonto kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung an die Gesellschafter ausgeschüttet werden. Die Gesellschafterversammlung kann beschließen, jeden Betrag vom Anteilsprämienkonto auf die gesetzliche Rücklage zu übertragen.

Art. 14. Auflösung. Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft ernennen die Gesellschafter einen oder mehrere Liquidatoren, bei welchen es sich nicht um Gesellschafter handeln muss, zwecks der Durchführung der Auflösung und bestimmen ihre Befugnisse und Vergütung.

Art. 15. Alleingesellschafter. Sofern nur ein Gesellschafter alle Geschäftsanteile der Gesellschaft hält, gilt Artikel 179 (2) des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften und die Artikel 200-1 und 200-2 finden u.a. Anwendung.

Art. 16. Anwendbares Recht. Sämtliche nicht ausdrücklich durch diese Satzung geregelten Angelegenheiten richten sich nach den entsprechenden Regelungen des anwendbaren Gesetzes.

Zeichnung und Zahlung

Nach dem die erschienene Partei die Gründungssatzung erstellt hat, hat sie das gesamte Gesellschaftskapital wie folgt eingezahlt und gezeichnet:

Einzahler	Zahl der Geschäftsanteile	Einzahlungspreis (EUR)
BRE/Europe 6Q S.à r.l.	500	EUR 12.500,-
Total	500	EUR 12.500,-

Ein Beleg für die vollständige Einzahlung der Geschäftsanteile wurde dem unterzeichneten Notar vorgelegt.

Kosten

Die Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Gesellschaftsgründung entstehen, werden ungefähr eintausend fünfhundert Euro (EUR 1.500,-) betragen.

Ausserordentliche Beschlüsse des Gesellschafters

Unverzüglich nach der Gründung der Gesellschaft hat der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

1. Sitz der Gesellschaft ist in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg.

2. Die folgende Person wird für einen unbeschränkten Zeitraum zum Geschäftsführer der Gesellschaft mit der in der Satzung der Gesellschaft beschriebenen Unterschriftsbefugnis ernannt:

- BRE/Management 6 S.A., eine Aktiengesellschaft (société anonyme) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg und eingetragen im luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 164.777.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Esch/Alzette, Großherzogtum Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnende Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Ersuchen der oben erschienenen Partei, die vorliegende Urkunde in Englisch abgefasst wird, gefolgt von einer deutschen Übersetzung.

Auf Ersuchen derselben erschienenen Partei und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die erschienene Partei die dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Zivilstand und Wohnort bekannt, hat dieselbe zusammen mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: Zeaiter, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 9 août 2013. Relation: EAC/2013/10655. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013123557/421.

(130150207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2013.

Bohemia Bourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2423 Luxembourg, 21, rue du Pont Rémy.

R.C.S. Luxembourg B 106.579.

—

Les comptes annuels du 01/01/2012 au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013123544/10.

(130150398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2013.

Blossom Investment, Société Anonyme.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 30, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 130.173.

—

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013123541/10.

(130150492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2013.

Luxevasion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6743 Grevenmacher, 6, rue Kummert.

R.C.S. Luxembourg B 179.829.

—
STATUTS

L'an deux mille treize,

Le vingt-deux août,

Par devant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange.

A comparu:

Monsieur Pierre CHRISTOPHE, commerçant, né à Montcy-Notre-Dame (France) le 11 décembre 1966, demeurant à D-54457 Wincheringen (Allemagne), Warsbergerstrasse 5.

ci-après dénommé «le comparant» ou «l'associé».

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Elle comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou de transmission totale ou partielle desdites parts ou de création de parts nouvelles, puis redevenir société unipersonnelle par la réunion de toutes les parts en une seule main.

Art. 2. Objet. La société a pour objet toute activité relative

- à la prestation de services et de conseils en matière d'assistance administrative, de gestion, de logistique et d'organisation quotidienne aux particuliers et aux entreprises, ou/et dans tous les domaines touchant à des véhicules roulants,
- à la location et au commerce de camping-cars et autres automobiles,
- au nettoyage automobile, avion, bureau, industriel et
- au transport de personnes en limousine.

La société peut prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 3. Dénomination. La société prend la dénomination de "Luxevasion S.à r.l."

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Grevenmacher.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Luxembourg par simple décision de l'associé ou des associés, selon le cas. Des succursales pourront être établies partout, au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- €) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- €) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées par un versement en espèces, attribuées en totalité à l'associé unique Monsieur Pierre CHRISTOPHE, commerçant, né à Montcy-Notre-Dame (France) le 11 décembre 1966, demeurant à D-54457 Wincheringen (Allemagne), Warsbergerstrasse 5, en rémunération de son apport.

La somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- €) se trouve partant dès maintenant à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou accord unanime des associés, suivant le cas.

Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social.

L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés; en cas de pluralité d'associés toute part sociale donne droit à une voix dans tous les votes et délibérations.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers, ayants-droits ou héritiers de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des valeurs sociales; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Au cas où une part est détenue en usufruit et en nue-propriété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

Art. 10. Cession et Transmission des parts.

1. Cessions et transmissions en cas d'associé unique.

Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

2. Cessions et transmissions en cas de pluralité d'associés.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des descendants, soit au conjoint survivant.

Dans les cas où la cession ou transmission de parts est soumise à l'agrément des associés restants, ces derniers ont un droit de préférence pour le rachat des parts à céder, en proportion du nombre de parts qu'ils possèdent au moment de la cession. En cas de l'exercice de leur droit de préférence par les associés restants et en cas de désaccord sur le prix de rachat, le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Art. 11. Décès, Incapacité, Faillite ou Déconfiture de l'associé ou de l'un des associés. Le décès, l'incapacité, la mise en tutelle ou en curatelle, la faillite, la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 12. Gérance. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non-associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la société. Le ou les gérants représentent, de même, la société en justice soit en demandant, soit en défendant.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée, soit dans les statuts, soit par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Dans ce dernier cas, l'associé unique ou l'assemblée générale, lors de la nomination du ou des gérants, fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, en cas de pluralité de gérants, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale pourra décider la révocation du gérant sans qu'il soit besoin d'une décision judiciaire à cet effet. La révocation pourra être décidée, non seulement pour des causes légitimes, mais encore pour toutes raisons, quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine de l'associé unique ou des associés. Le gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération du gérant.

Art. 13. Le décès du gérant, associé ou non, sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause du gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 14. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société. Simple mandataire il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 15. Décisions de l'associé ou des associés.

1. Lorsque la société ne compte qu'un associé, l'associé unique exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés. Les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, à moins que la loi ou les présents statuts n'en disposent autrement.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre des parts sociales qu'il possède.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Art. 17. Inventaire - Bilan. Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire et établit les comptes annuels conformément à la loi. Tout associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels.

Art. 18. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social, mais reprend du moment que ce dixième est entamé.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou l'assemblée générale des associés.

Art. 19. Dissolution - Liquidation. Lors de la dissolution de la société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Disposition générale. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente-et-un décembre 2013.

Constataion

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales se trouvent remplies.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à mille (1.000.- €) euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, l'associé unique, Monsieur Pierre CHRISTOPHE, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Pierre CHRISTOPHE, prénommé.

La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.

2. L'adresse du siège social de la société est fixée à L-6743 Grevenmacher, 6, rue Kummert.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention du constituant sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Grevenmacher, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue connue du comparant, celui-ci connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. CHRISTOPHE, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 août 2013. Relation: EAC/2013/11069. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 29 août 2013.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2013123171/148.

(130149739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2013.

REGIS-TR, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 157.650.

Le Bilan de REGIS-TR au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013125031/11.

(130151854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2013.

Rivage Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 106.321.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 1^{er} septembre 2013:

1. La démission de Monsieur Carlo SCHNEIDER, gérant de la Société, a été acceptée avec effet au 1^{er} septembre 2013.

2. Madame Marina LEBRUN, née le 19 juin 1978 à Ploemeur (France) et demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg a été nommé gérant de la Société avec effet au 1^{er} septembre 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Référence de publication: 2013125036/17.

(130151541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2013.

Swiss Re International SE, Société Européenne.

Capital social: EUR 182.037.271,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 134.553.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions du Conseil d'Administration de Swiss Re International SE (la «Société») tenu en date du 3 septembre 2013 que:

- suite aux résolutions passées le 7 juin 2013 concernant la nomination de Réjean Besner en tant que délégué à la gestion journalière de la Société, le conseil d'administration prend note que l'approbation du Ministère des Finances a été reçue le 30 août 2013 et que Markus Schafroth a démissionné le 31 août 2013;

- il est confirmé que Réjean Besner, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 2A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, a été nommé en tant que délégué à la gestion journalière de la Société à partir du 31 août 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Pour Swiss Re International SE

Référence de publication: 2013126127/20.

(130153266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Sireo Immobiliefonds No. 5 Libero II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 114.952.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013126109/10.

(130153558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Sireo Immobiliefonds No. 5 Libero III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 117.436.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013126110/10.

(130153557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

**R.I.K. SA, Société Anonyme,
(anc. Réalisations immobilières Kalmus Serge S.à r.l.).**

Siège social: L-5762 Hassel, 13, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 112.648.

L'an deux mille treize, le douze août.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- Serge KALMUS, commerçant, né à Luxembourg, le 28 avril 1958, demeurant à L-5762 Hassel, 13, rue des Champs, propriétaire de cinq (5) parts de de la société à responsabilité limitée Réalisations immobilières Kalmus Serge S.à r.l. avec siège social à L-5762 Hassel, 13, rue des Champs, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 112 648, constituée suivant acte du notaire Tom METZLER de Luxembourg du 14 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 503 du 9 mars 2006, modifiée suivant acte du notaire Tom METZLER de Luxembourg du 25 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1052 du 29 avril 2008;

2.- Carmen WATELET, commerçante, née à Rulles (Belgique), le 9 septembre 1958, demeurant à L-5762 Hassel, 13, rue des Champs, propriétaire de cinq (5) parts de de la société à responsabilité limitée Réalisations immobilières Kalmus Serge S.à r.l., prédate;

3.- La société KALMUS FINANCIERE S.A., avec siège social à L-5762 Hassel, 13, rue des Champs., inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 66 891,

représentée par ses deux administrateurs Serge Kalmus, et Carmen Watelet, préqualifiés,

propriétaire de quatre-vingt-dix (90) parts de la société à responsabilité limitée Réalisations immobilières Kalmus Serge S.à r.l., prédate;

seuls associés de Réalisations immobilières Kalmus Serge S.à r.l., prédate.

Serge KALMUS, Carmen WATELET et KALMUS FINANCIERE S.A., prédits, seuls associés de la Société, se réunissant en assemblée générale extraordinaire, sur ordre du jour conforme ainsi qu'à l'unanimité, prennent les résolutions suivantes:

1) Ils modifient la dénomination de la société en R.I.K.

2) Ils décuplent le nombre de parts sociales qui passe par conséquent de cent (100) à mille (1.000).

3) Ils augmentent le capital social de dix-huit mille cinq cents (18.500.-) euros pour le porter de son montant de douze mille cinq cents (12.500.-) euros à trente et un mille (31.000.-) euros par incorporation au capital à due concurrence des bénéfices reportés, tels que ceux-ci ressortent du bilan arrêté au 31 mai 2013, ci-joint. Ce que constate expressément le notaire.

4) Ils transforment la société à responsabilité limitée Réalisations immobilières Kalmus Serge S.à r.l. en société anonyme, étant entendu que cette transformation n'est pas accompagnée d'un changement des bases essentielles du pacte social, respectivement donnent décharge aux gérants pour l'exécution de leur mandat.

5) Ils remettent au notaire le rapport établi le 5 août 2013 par le réviseur d'entreprises indépendant RSM Audit Luxembourg de L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales ci-annexé, qui évalue les parts sociales apportées à au moins trente et un mille (31.000.-) euros et qui conclut de la manière suivante:

"Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse penser que la somme constituée par la valeur du patrimoine actif et passif de "Réalisations Immobilières Kalmus Serge S.à r.l." retenue au moment de l'apport (soit EUR 31.000) ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des actions de Réalisation Immobilières Kalmus Serge S.A." émises en contrepartie, soit 1.000 actions d'une valeur nominale de EUR 31,00 chacune.

Luxembourg, le 05 août 2013"

6) Ils procèdent à une refonte complète des statuts, lesquels auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 ainsi que par les présents statuts dénommée: R.I.K. SA.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut-être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi dans la commune de Weiler-la-Tour.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 4. La société a pour objet l'étude et la promotion de toutes réalisations immobilières, plus spécialement l'achat, la vente, l'échange d'immeubles bâtis et non bâtis, la transformation, l'aménagement, la construction, et la mise en valeur de tous biens immobiliers, tant pour son compte que pour compte de tiers, la prise à bail, la location de toutes propriétés immobilières avec ou sans promesse de vente et l'administration ou l'exploitation de tous immeubles, et toutes autres opérations auxquelles les immeubles peuvent donner lieu.

La société a également pour objet l'achat, la vente, l'import et l'export de matériaux de construction.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société peut également s'intéresser par voie d'apport, de cession ou de fusion à toutes autres sociétés ou entreprises similaires susceptibles de favoriser directement ou indirectement le développement des affaires.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille (31.000.-) euros, représenté par mille (1.000) actions de trente et un (31.-) euros chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur. Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Art. 7. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature collective de deux administrateurs soit, pour les actes relevant de la gestion journalière, par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mardi du mois de mai à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

Art. 11. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 12. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

7) Ils fixent le nombre des administrateurs à trois (3).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

1.- Carmen WATELET, commerçante, née à Rulles (Belgique), le 9 septembre 1958, demeurant à L-5762 Hassel, 13, rue des Champs.

2.- Jonathan KALMUS, agent immobilier, né à Luxembourg, le 11 juillet 1982, demeurant à L-4710 Pétange, 122, rue d'Athus;

3.- Serge KALMUS, commerçant, né à Luxembourg, le 28 avril 1958, demeurant à L-5762 Hassel, 13, rue des Champs.

Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2018.

8) Ils fixent le nombre des commissaires à un (1).

Est nommé commissaire aux comptes:

Société luxembourgeoise de révision S.à r.l., avec siège social à L-1220 Luxembourg, 246, rue de Beggen, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 26 096.

Le mandat du commissaire ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2018.

9) Ils confirment le siège social à L-5762 Hassel, 13, rue des Champs.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

10) Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Kalmus, Watelet et Molitor.

Enregistré à LUXEMBOURG A.C., le 16 août 2013. Relation LAC/2013/38354. Reçu soixante quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): Thill.

Référence de publication: 2013126076/142.

(130152824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

S.P.F. Carmina S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 136.578.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 26 août 2013, les Administrateurs LANNAGE S.A., société anonyme représentée par Monsieur Yves BIEWER, représentant permanent et VALON S.A., société anonyme, représentée par Monsieur Cédric JAUQUET, représentant permanent ont démissionné.

De ce fait, le nombre des Administrateurs a été réduit de 3 à 1.

Luxembourg, le 05.09.13.

Pour: S.P.F. CARMINA S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélié Katola / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013126098/17.

(130153123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Schleswig Retail S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 134.371.

Les comptes annuels au 30 Novembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Schleswig Retail S.A.

Référence de publication: 2013126099/10.

(130153421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Rural Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 101.304.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013126097/10.

(130153596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Rom9 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 128.814.

Lors de l'Assemblée générale ordinaire tenue en date du 02 septembre 2013, la décision prise par le Conseil d'Administration du 30 juillet 2013, de coopter Monsieur Sébastien BOMBENGER, domicilié professionnellement au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg en remplacement de Monsieur Giuliano BIDOLI, démissionnaire, a été ratifiée.

Son mandat s'achèvera avec ceux des autres Administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2014.

Luxembourg, le 05.09.13.

Pour: Rom9 S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélié Katola / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013126086/17.

(130153190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Quartz No. 1 S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 155.920.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 14 juin 2013:

- Le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. de 400, Route d'Esch, L - 1471 Luxembourg, réviseur d'entreprise agréé de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. prendra fin lors de générale annuelle qui se tiendra en 2014 statuant sur les comptes annuels de 2013.

- Le mandat de Mme. Heike Kubica, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, administrateur de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de Mme. Heike Kubica prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014 statuant sur les comptes annuels de 2013.

- Le mandat de Mons. Clive Bull, employée privée, résidant professionnellement au 1, Great Winschester Street, GB - EC2N 2DB Londres, administrateur de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de Mons. Clive Bull prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014 statuant sur les comptes annuels de 2013.

Luxembourg, le 14 juin 2013.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2013129066/24.

(130156968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

Raices International SPF, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 179.945.

— STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the ninth day of August.

Before Maitre Jean SECKLER, Notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

Appeared:

Mr. Francisco Felix Rodriguez Magdaleno, born on October 11, 1973 in Madrid, Spain, residing professionally at 47 Calle de Zurbano, 1-izda, 28010 Madrid, Spain;

The applicant is represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, acting under a power of attorney, issued under private seal.

This power of attorney with the mark "NOT SUBJECT TO AMEND", made by the Notary and the mandatory, shall be attached to this Act for registration.

The Applicant appealed to the Notary, by proxy, for making the Act of Incorporation of the Limited Liability Company, the Articles of Association of which has been approved as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "RAICES INTERNATIONAL SPF" S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended, by the law of 11 May 2007 relating to the creation of a SPF, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Capellen/Mamer, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Capellen/Mamer by a resolution of the sole manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

Art. 3. Object. The Company's object is the acquisition, holding, management and realisation of financial assets as defined in the law of 11 May 2007 relating to the creation of a société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), excluding any commercial activity.

The Company is authorised to hold a participation interest in a company only if it does not involve itself in the management of such company.

In general, the Company may carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment of its purpose remaining always, however, within the limits established by the law of 11 May 2007 relating to the creation of a SPF.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500) represented by one hundred (100) shares in registered form without designation of par value, all subscribed and fully paid up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties but only to eligible investors as defined in article 3 of the law of 11 May 2007 relating to the creation of a SPF.

All or any portion of the shares held by a shareholder and any or all of the shareholder's rights under these Articles may be sold, assigned, transferred, exchanged, mortgaged, pledged, granted, hypothecated, encumbered or otherwise transferred (whether absolutely or as security).

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the law dated 1915.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Board of managers. The Board is composed of at least one (1) A manager and at least one (1) B manager.

Art. 9. Powers of the board of managers.

9.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

9.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

Art. 10. Procedure.

10.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

10.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

10.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

10.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

10.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

10.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

10.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 11. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one (1) A manager and one (1) B manager or the signature of the sole manager or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 9.2. of these Articles.

Art. 12. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 13. Powers and Voting rights.

13.1. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

13.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

13.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

13.4. Each share entitles to one (1) vote.

Art. 14. Form - Quorum - Majority.

14.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

14.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than one half of the share capital.

14.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

Art. 15. Sole shareholder.

15.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

15.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

15.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 16. Accounting Year.

16.1. The accounting year of the Company shall begin on the 1st January of each year and end on the 31th December.

16.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the sole manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

16.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

16.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 17. Allocation of Profits.

17.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

17.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

17.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 18.

18.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

18.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Art. 19.

19.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

19.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

19.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

19.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non available provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on 31 December 2013.

Evaluation of the Expenses

The amount of the expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about EUR 1,100.-.

Subscription

All the one hundred (100) shares have been subscribed by Mr. Francisco Felix Rodriguez Magdaleno, prenamed, and have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (12,500 EUR) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Decisions of the sole applicant

The sole applicant, representing the entire share capital, immediately made the following decisions:

1.-The Head Office of the Company shall be located at 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen/Mamer, Grand Duchy of Luxembourg.

2.-The number of Managers is set to three.

3.-The general meeting appoints as Managers, for an indefinite period:

- Mrs. Teresa Conde Munoz, born on March 21, 1977 in Murcia, Spain residing professionally at 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, Grand-duchy of Luxembourg as Class A Manager of the Company; and

- Mr. Bertrand Party, born on June 12, 1976 in Muret, France, residing professionally at 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, Grand-duchy of Luxembourg as Class A Manager of the Company; and

- Mr. Francisco Felix Rodriguez Magdaleno, born on October 11, 1973 in Madrid, Spain, residing professionally at 47 Calle de Zurbano, 1-izda, 28010 Madrid, Spain as Class B Manager of the Company.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the mandatory, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said mandatory signed together with us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le neuf août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

M. Francisco Felix Rodriguez Magdaleno, né le 11 Octobre 1973 à Madrid, Espagne, ayant son adresse professionnelle à 47 Calle de Zurbano, 1-izda, 28010 Madrid, Espagne,

La partie comparante est représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration après avoir été signée "NE VARIETUR" par le Notaire et le mandataire, restera ci-annexée pour être formalisée avec le présent acte.

Laquelle comparante, telle que représentée, a requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'elle déclare constituer et dont ils ont arrêtés les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "RAICES INTERNATIONAL SPF" S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée ainsi que par la loi du 11 mai 2007 relative à la création de SPF telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Capellen/Mamer, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Capellen/Mamer par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que défini dans la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»), à l'exclusion de toute activité commerciale.

3.2. La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

3.3. La Société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet dans les limites instaurées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une SPF.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cent (100) parts sociales sous forme nominative et sans désignation de valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers mais seulement à des investisseurs éligibles définis à l'article 3 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création de SPF.

Toutes les parts sociales ou une partie des parts sociales détenues par un associé, et tout autre droit de l'associé gouverné par ces Statuts, peuvent être vendus, cédés, transférés, échangés, hypothéqués, gagés, grevés ou bien transférés (soit entièrement ou comme garantie).

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'à la suite d'une notification à la Société ou de l'acceptation par celle-ci conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi de 1915.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par chaque associé qui le demande, conformément aux dispositions de la Loi.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment ad nutum.

Art. 8. Conseil de gérance. Le Conseil est composé d'au moins un (1) gérant A et d'au moins un (1) gérant B.

Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.

9.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant unique ou, si la Société a plusieurs gérants, du conseil de gérance, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

9.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 10. Procédure.

10.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

10.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

10.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

10.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

10.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité de voix exprimées. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

10.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

10.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou fax.

Art. 11. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes d'un (1) gérant A et d'un (1) gérant B ou du gérant unique, ou, le cas échéant, par les signatures individuelles ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 9.2. des Statuts.

Art. 12. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 13. Pouvoirs et Droits de vote.

13.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

13.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

13.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme son mandataire.

13.4. Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

Art. 14. Forme - Quorum - Majorité.

14.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à tous les associés par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou fax.

14.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

14.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Art. 15. Associé unique.

15.1. Lorsque le nombre d'associé est réduit à un (1), l'associé unique exercera tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale.

15.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'assemblée générale ou aux résolutions circulaires des associés doit être interprétée, le cas échéant, comme référence à cet associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

15.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 16. Exercice social.

16.1. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre.

16.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

16.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

16.4. Le bilan annuel et le compte de pertes et profits sont approuvés par l'assemblée générale annuelle ou par voie de résolutions circulaires des associés dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice social.

Art. 17. Affectation des bénéfices.

17.1. Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

17.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

17.3. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des profits et autres réserves (ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser

les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de payer des acomptes sur dividendes est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intermédiaires;

(iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, et

(v) lorsque les acomptes sur dividendes versés dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés sont tenus de reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 18.

18.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

18.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera versé à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 19.

19.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

19.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

19.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

19.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2013.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de cet acte s'élève approximativement à 1.100,- EUR.

Souscription

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par M. Francisco Felix Rodriguez Magdaleno, pré désignée, et ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Décision de l'associée unique

L'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la Société est établi au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg.

2.- Le nombre de Gérants est fixé à trois.

3.- L'assemblée générale désigne en tant que Gérant unique, pour une durée indéterminée:

- Mme. Teresa Conde Munoz, née le 21 Mars 1977 à Murcia, Espagne, ayant son adresse professionnelle à 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, Grand-duché du Luxembourg, en tant que gérant de classe A de la Société; et

- M. Bertrand Party, né le 12 Juin 1976 à Muret, France, ayant son adresse professionnelle à 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, Grand-duché du Luxembourg, en tant que gérant de classe A de la Société; et

- M. Francisco Felix Rodriguez Magdaleno, né le 11 Octobre 1973 à Madrid, Espagne, ayant son adresse professionnelle à 47 Calle de Zurbano, 1-izda, 28010 Madrid, Espagne, en tant que gérant de classe B de la Société;

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 août 2013. Relation GRE/2013/3437. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013126088/424.

(130153119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Phyleum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 143.488.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société PHYLEUM S.A. qui s'est tenue en date du 22 août 2013

Il a été décidé ce qui suit:

- de coopter Monsieur Nicolas Hamel, Avocat, demeurant professionnellement 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg en remplacement de Madame Natacha Kolodziej-Steuermann, avec effet au 25 août 2013.

Le mandat du nouvel Administrateur viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2014

Le Conseil d'Administration se compose donc comme suit:

Madame Véronique Wauthier et Messieurs Didier Schönberger et Nicolas Hamel.

Extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013129053/18.

(130156676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

SBIC Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 39.444.

—
Lors de l'Assemblée Générale annuelle tenue en date du 23 juillet 2013, la décision prise par voie circulaire, de coopter Monsieur Grant JOYCE au poste d'Administrateur en remplacement de Monsieur Gert VOGEL, démissionnaire, a été ratifiée.

Par décision du Conseil d'Administration, prise par voie circulaire, Monsieur Peter WHARTON-HOOD s'est démis de ses fonctions d'Administrateur avec effet au 14 août 2013.

De plus, veuillez noter que l'adresse de Monsieur Jean BODONI, Administrateur de la société est située au 32, Rue Mathias Goergen, L-8028 Strassen.

Luxembourg, le 12.09.13.

Pour: SBIC INVESTMENTS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélié Katola / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013129118/20.

(130157083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

iTunes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 31-33, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 101.120.

—
EXTRAIT

Suivant les résolutions prises par les gérants de la Société le 23 août 2013, il a été décidé de nommer M. Carsten Dierksen, né le 1^{er} mars 1964 à Hannover (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 31-33, rue Sainte Zithe à L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg comme délégué à la gestion journalière de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'au 23 août 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 août 2013.

Référence de publication: 2013123128/15.

(130149462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2013.

OCM Luxembourg Bond Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 176.551.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue en date du 6 août 2013 que Madame Katherine Margaret RALPH, née le 19 avril 1978 à Colchester, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 27 Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Royaume-Uni, a été nommée gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 août 2013.

Référence de publication: 2013123263/15.

(130149391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2013.

Adcolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 23.750,00.**

Siège social: L-8814 Bigonville, 19, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 160.335.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 août 2013.

Référence de publication: 2013123485/11.

(130150604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2013.

Artaine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 170.901.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 Août 2013.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2013123496/13.

(130150546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2013.

Piemont Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 114.765.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29.08.2013.

Pour: PIEMONT INVESTMENT S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2013123297/15.

(130149893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2013.

Les Majorettes de la Ville de Fer A.s.b.l., Association sans but lucratif,

(anc. Majorettes de la commune de Pétange A.s.b.l.).

Siège social: L-4626 Oberkorn, 58, rue de la Métallurgie.
R.C.S. Luxembourg F 8.190.

Ordentliche Generalversammlung vom 22/08/2013

Folgende Entscheidungen wurden mehrheitlich getroffen:

Abänderung der Statuten wie folgt:

Art. 1. Die Gesellschaft führt den Namen „Les Majorettes de la Ville de Fer A.S.B.L.“

Art. 3. Der Sitz der Vereinigung ist in L-4626 OBERKORN, 58, rue de la Metallurgie

Claudine MUNO / LAUER Andrée

Präsidentin / Kassiererin

Référence de publication: 2013123226/15.

(130149733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2013.

Altor 2003 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 155.854.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2013.

Léonie GRETHEN.

Référence de publication: 2013123492/10.

(130150241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2013.

Finriva S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 136.184.

CLOTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille treize, le douze août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absente.

S'est tenue:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FINRIVA S.A.", ayant son siège social à L-1746 Luxembourg 1, rue Joseph Hackin, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 136.184, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 611 du 11 mars 2008 (la «Société»).

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

La Société a été mise en liquidation suivant acte du notaire Joëlle Baden en date du 2 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1816 du 27 juillet 2013.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Madame Caroline Wolff, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Marie Kaiser, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Michela Klemke, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du jour

1) Rapport du commissaire à la liquidation.

2) Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation.

3) Clôture de la liquidation.

4) Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Qu'en date du 8 août 2013, s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui a nommé Fiduciaire Glacis S.à r.l., avec siège social à Luxembourg en tant que commissaire à la liquidation.

V. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale prend connaissance du rapport du commissaire à la liquidation de la Société et décide de l'accepter.

Un exemplaire de ce rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Deuxième résolution

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière au liquidateur Monsieur Pierre Schill et au commissaire à la liquidation Fiduciaire Glacis S.à r.l..

Troisième résolution

L'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation et constate que la société FINRIVA S.A. a définitivement cessé d'exister.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide que les livres et documents sociaux de la Société seront conservés pendant la durée de cinq ans à L-1746 Luxembourg 1, rue Joseph Hackin.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire Martine Schaeffer, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. WOLFF, M. KAISER, M. KLEMKE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 août 2013. LAC/2013 /38642. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Releveur (signé): THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2013.

Référence de publication: 2013123027/68.

(130149623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2013.

Resource Partners Holdings VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 300.000,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 166.825.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-second day of August.

Before the undersigned, Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- Resource Partners GP Limited, a limited liability company duly incorporated and organised under the laws of Jersey, having its registered address at 11-15 Seaton Place, St Helier Jersey, The Channel Islands, United Kingdom, acting in its capacity as general partner of Resource Eastern European Equity Partners I L.P. and of Resource Eastern European Equity Partners I-A L.P.,

here represented by Mr Jan MERCKX, lawyer, with professional address in Luxembourg by virtue of a proxy given on 14 August 2013; and

- AXA CEE Management Limited, a company incorporated in Jersey (registration number 101076) and regulated by the Jersey Financial Services Commission, whose registered office is at 4th Floor Northern Suite, Channel House, Green Street, St Helier, Jersey JE2 4UH, The Channel Islands, United Kingdom, in its capacity as general partner of AXA Central and Eastern Europe Fund L.P.,

here represented by Mr Manfred MULLER, lawyer, with professional address in Luxembourg by virtue of a proxy given on 21 August 2013.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholders of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") of Resource Partners Holdings VI S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 166.825, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard LECUIT, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 26 January 2012, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 779 (page 37346) on 23 March 2012. The Articles have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on 23 May 2012, published in the Mémorial C number 1658 (page 79538) on 2 July 2012.

The Shareholders, representing the whole share capital of the Company and represented as stated here above, require the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Shareholders decide to increase the issued share capital of the Company by an amount of one hundred thousand euros (EUR 100,000.-), so as to bring it from its current amount of two hundred thousand euros (EUR 200,000.-) to three hundred thousand euros (EUR 300,000.-), by creating and issuing ten thousand (10,000) new Class A Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Class A Shares"), ten thousand (10,000) new Class B Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Class B Shares"), ten thousand (10,000) new Class C Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Class C Shares"), ten thousand (10,000) new Class D Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Class D Shares"), ten thousand (10,000) new Class E Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Class E Shares"), ten thousand (10,000) new Class F Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Class F Shares"), ten thousand (10,000) new Class G Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Class G Shares"), ten thousand (10,000) new Class H Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Class H Shares"), ten thousand (10,000) new Class I Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Class I Shares"), and ten thousand (10,000) new Class J Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Class J Shares", being together with the New Class A Shares, the New Class B Shares, the New Class C Shares, the New Class D Shares, the New Class E Shares, the New Class F Shares, the New Class G Shares, the New Class H Shares and the New Class I Shares, the "New Shares"), each of such New Shares having such rights and obligations as set forth in the Articles and being issued with a total share premium of an amount of four million two hundred thousand euros (EUR 4,200,000.-).

Subscription and payment

The New Shares are subscribed as follows:

Resource Partners GP Limited, represented as stated above, subscribed to:

- five thousand ninety-nine (5,099) New Class A Shares fully paid up with a global share premium of two hundred and fourteen thousand one hundred and fifty-eight euros (EUR 214,158.-),
- five thousand ninety-nine (5,099) New Class B Shares fully paid up with a global share premium of two hundred and fourteen thousand one hundred and fifty-eight euros (EUR 214,158.-),
- five thousand ninety-nine (5,099) New Class C Shares fully paid up with a global share premium of two hundred and fourteen thousand one hundred and fifty-eight euros (EUR 214,158.-),
- five thousand ninety-nine (5,099) New Class D Shares fully paid up with a global share premium of two hundred and fourteen thousand one hundred and fifty-eight euros (EUR 214,158.-),
- five thousand ninety-nine (5,099) New Class E Shares fully paid up with a global share premium of two hundred and fourteen thousand one hundred and fifty-eight euros (EUR 214,158.-),
- five thousand ninety-nine (5,099) New Class F Shares fully paid up with a global share premium of two hundred and fourteen thousand one hundred and fifty-eight euros (EUR 214,158.-),
- five thousand ninety-nine (5,099) New Class G Shares fully paid up with a global share premium of two hundred and fourteen thousand one hundred and fifty-eight euros (EUR 214,158.-),
- five thousand ninety-nine (5,099) New Class H Shares fully paid up with a global share premium of two hundred and fourteen thousand one hundred and fifty-eight euros (EUR 214,158.-),
- five thousand ninety-nine (5,099) New Class I Shares fully paid up with a global share premium of two hundred and fourteen thousand one hundred and fifty-eight euros (EUR 214,158.-), and
- five thousand ninety-nine (5,099) New Class J Shares fully paid up with a global share premium of two hundred and fourteen thousand one hundred and fifty-eight euros (EUR 214,158.-),

Such New Shares were paid up by Resource Partners GP Limited by a contribution in cash of two million one hundred and ninety-two thousand five hundred and seventy euros (EUR 2,192,570.-). The global contribution of two million one hundred and ninety-two thousand five hundred and seventy euros (EUR 2,192,570.-) shall be allocated as follows: fifty thousand nine hundred and ninety euros (EUR 50,990.-) shall be allocated to the share capital of the Company and two million one hundred and forty-one thousand five hundred and eighty euros (EUR 2,141,580.-) shall be allocated to the share premium accounts of the Company.

The proof of the existence of the contribution has been produced to the undersigned notary.

AXA CEE Management Limited, represented as stated above, subscribed to:

- four thousand nine hundred one (4,901) New Class A Shares fully paid up with a global share premium of two hundred and five thousand eight hundred and forty-two euros (EUR 205,842.-),
- four thousand nine hundred one (4,901) New Class B Shares fully paid up with a global share premium of two hundred and five thousand eight hundred and forty-two euros (EUR 205,842.-),
- four thousand nine hundred one (4,901) New Class C Shares fully paid up with a global share premium of two hundred and five thousand eight hundred and forty-two euros (EUR 205,842.-),
- four thousand nine hundred one (4,901) New Class D Shares fully paid up with a global share premium of two hundred and five thousand eight hundred and forty-two euros (EUR 205,842.-),
- four thousand nine hundred one (4,901) New Class E Shares fully paid up with a global share premium of two hundred and five thousand eight hundred and forty-two euros (EUR 205,842.-),
- four thousand nine hundred one (4,901) New Class F Shares fully paid up with a global share premium of two hundred and five thousand eight hundred and forty-two euros (EUR 205,842.-),
- four thousand nine hundred one (4,901) New Class G Shares fully paid up with a global share premium of two hundred and five thousand eight hundred and forty-two euros (EUR 205,842.-),
- four thousand nine hundred one (4,901) New Class H Shares fully paid up with a global share premium of two hundred and five thousand eight hundred and forty-two euros (EUR 205,842.-),
- four thousand nine hundred one (4,901) New Class I Shares fully paid up with a global share premium of two hundred and five thousand eight hundred and forty-two euros (EUR 205,842.-), and
- four thousand nine hundred one (4,901) New Class J Shares fully paid up with a global share premium of two hundred and five thousand eight hundred and forty-two euros (EUR 205,842.-),

Such New Shares were paid up by AXA CEE Management Limited by a contribution in cash of two million one hundred and seven thousand four hundred and thirty euros (EUR 2,107,430.-). The global contribution of two million one hundred and seven thousand four hundred and thirty euros (EUR 2,107,430.-) shall be allocated as follows: forty-nine thousand and ten euros (EUR 49,010.-) shall be allocated to the share capital of the Company and two million fifty-eight thousand four hundred and twenty euros (EUR 2,058,420.-) shall be allocated to the share premium accounts of the Company.

The proof of the existence of the contribution was produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, the Shareholders resolve to amend article 5.1 of the Articles, in order to reflect the capital increase, which shall now read as follows:

« **Art. 5. Share Capital.**

5.1 The issued share capital of the Company is set at three hundred thousand euros (EUR 300,000.-) represented by:

- a. Thirty thousand (30,000) class "A" shares (the "Class A Shares");
 - b. Thirty thousand (30,000) class "B" shares (the "Class B Shares");
 - c. Thirty thousand (30,000) class "C" shares (the "Class C Shares");
 - d. Thirty thousand (30,000) class "D" shares (the "Class D Shares");
 - e. Thirty thousand (30,000) class "E" shares (the "Class E Shares");
 - f. Thirty thousand (30,000) class "F" shares (the "Class F Shares");
 - g. Thirty thousand (30,000) class "G" shares (the "Class G Shares");
 - h. Thirty thousand (30,000) class "H" shares (the "Class H Shares");
 - i. Thirty thousand (30,000) class "I" shares (the "Class I Shares"); and
 - j. Thirty thousand (30,000) class "J" shares (the "Class J Shares");
- with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

Without prejudice to other designations used in the Articles, the Class A to J Shares are together referred to as the "Classes of Shares" and each a "Class of Shares"; and the shares of any Class of Shares are together referred to as the "Shares" and each a "Share".

The holders of Shares are hereinafter referred to as the "Shareholders" and each a "Shareholder".

The features of the Shares are outlined in the present Articles."

Declaration and costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder(s) of the appearing parties, who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-deuxième jour du mois de août.

Par-devant le soussigné, Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

- Resource Partners GP Limited, une société à responsabilité limitée, constituée selon le droit de Jersey, dont le siège social est situé au 11-15 Seaton Place, St Helier, Jersey, The Channel Islands, Royaume-Uni, agissant en sa capacité de general partner de Resource Eastern European Equity Partners I L.P. et de Resource Eastern European Equity Partners I-A L.P.,

ici représentée par Monsieur Jan MERCKX, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration, donnée le 14 août 2013; et

- AXA CEE Management Limited, une société constituée selon le droit de Jersey (numéro d'immatriculation 101076) et contrôlée par la Commission des Services Financiers de Jersey, dont le siège social est situé au 22 Greenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, The Channel Islands, Royaume-Uni, en sa capacité de general partner de AXA Central et de Eastern Europe Fund L.P.,

ici représentée par Monsieur Manfred MÜLLER, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration, donnée le 21 août 2013.

Lesdites procurations, signées ne varietur par les mandataires des parties comparantes et le notaire soussigné, restera attachée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés (les "Associés") de Resource Partners Holdings VI S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B166.825, constituée en vertu d'un acte de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 26 janvier 2012, et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") numéro 779 (page 37346) en date du 23 mars 2012. Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte du notaire soussigné en date du 23 mai 2012, publié au Mémorial C numéro 1658 (page 79538) en date du 2 juillet 2012.

Les Associés, représentant l'intégralité du capital social de la Société et représentés comme indiqué ci-dessus, requièrent le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de cent mille euros (EUR 100.000,-), afin de le porter de son montant actuel de deux cent mille euros (EUR 200.000,-) à trois cent mille euros (EUR 300.000,-), par la création et l'émission de dix mille (10.000) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A"), dix mille (10.000) nouvelles Parts Sociales de Catégorie B ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B"), dix mille (10.000) nouvelles Parts Sociales de Catégorie C ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie C"), dix mille (10.000) nouvelles Parts Sociales de Catégorie D ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie D"), dix mille (10.000) nouvelles Parts Sociales de Catégorie E ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie E"), dix mille (10.000) nouvelles Parts Sociales de Catégorie F ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie F"), dix mille (10.000) nouvelles Parts Sociales de Catégorie G ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie G"), dix mille (10.000) nouvelles Parts Sociales de Catégorie H ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie H"), dix mille (10.000) nouvelles Parts Sociales de Catégorie I ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie I"), et dix mille (10.000) nouvelles Parts Sociales de Catégorie J ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie J", celles-ci étant collectivement définies ci-après avec les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A, les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B, les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie C, les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie D, les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie E, les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie F, les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie G, les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie H, et les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie I, comme les "Nouvelles Parts Sociales"), chacune de ces Nouvelles Parts Sociales ayant les droits et obligations tels que décrits dans les Statuts, et étant émises avec une prime d'émission totale de quatre millions deux cent mille euros (EUR 4.200.000,-).

Souscription et paiement

Les Nouvelles Parts Sociales sont souscrites comme suit:

Resource Partners GP Limited, représentée comme mentionné ci-dessus, a souscrit à:

- cinq mille quatre-vingt-dix-neuf (5.099) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A, entièrement libérées avec une prime d'émission totale de deux cent quatorze mille cent cinquante-huit euros (EUR 214.158,-),
- cinq mille quatre-vingt-dix-neuf (5.099) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B, entièrement libérées avec une prime d'émission totale de deux cent quatorze mille cent cinquante-huit euros (EUR 214.158,-),
- cinq mille quatre-vingt-dix-neuf (5.099) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie C, entièrement libérées avec une prime d'émission totale de deux cent quatorze mille cent cinquante-huit euros (EUR 214.158,-),
- cinq mille quatre-vingt-dix-neuf (5.099) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie D, entièrement libérées avec une prime d'émission totale de deux cent quatorze mille cent cinquante-huit euros (EUR 214.158,-),
- cinq mille quatre-vingt-dix-neuf (5.099) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie E, entièrement libérées avec une prime d'émission totale de deux cent quatorze mille cent cinquante-huit euros (EUR 214.158,-),
- cinq mille quatre-vingt-dix-neuf (5.099) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie F, entièrement libérées avec une prime d'émission totale de deux cent quatorze mille cent cinquante-huit euros (EUR 214.158,-),
- cinq mille quatre-vingt-dix-neuf (5.099) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie G, entièrement libérées avec une prime d'émission totale de deux cent quatorze mille cent cinquante-huit euros (EUR 214.158,-),
- cinq mille quatre-vingt-dix-neuf (5.099) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie H, entièrement libérées avec une prime d'émission totale de deux cent quatorze mille cent cinquante-huit euros (EUR 214.158,-),
- cinq mille quatre-vingt-dix-neuf (5.099) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie I, entièrement libérées avec une prime d'émission totale de deux cent quatorze mille cent cinquante-huit euros (EUR 214.158,-), et
- cinq mille quatre-vingt-dix-neuf (5.099) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie J, entièrement libérées avec une prime d'émission totale de deux cent quatorze mille cent cinquante-huit euros (EUR 214.158,-).

De telles Nouvelles Parts Sociales seront payées par Resource Partners GP Limited par voie d'apport en numéraire d'un montant total de deux millions cent quatre-vingt-douze mille cinq cent soixante-dix euros (EUR 2.192.570,-). La contribution globale de deux millions cent quatre-vingt-douze mille cinq cent soixante-dix euros (EUR 2.192.570,-) sera allouée comme suit: cinquante mille neuf cent quatre-vingt-dix euros (EUR 50.990,-) seront alloués au capital social de la Société et deux millions cent quarante et -un mille cinq cent quatre-vingts euros (EUR 2.141.580,-) seront alloués aux comptes de prime d'émission de la Société.

La preuve de l'existence de cette contribution a été présentée au notaire soussigné.

AXA CEE Management Limited, représentée comme mentionné ci-dessus, a souscrit à:

- quatre mille neuf cent une (4.901) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A, entièrement libérées avec une prime d'émission totale de deux cent cinq mille huit cent quarante-deux euros (EUR 205.842,-),
- quatre mille neuf cent une (4.901) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B, entièrement libérées avec une prime d'émission totale de deux cent cinq mille huit cent quarante-deux euros (EUR 205.842,-),

- quatre mille neuf cent une (4.901) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie C, entièrement libérées avec une prime d'émission totale de deux cent cinq mille huit cent quarante-deux euros (EUR 205.842.-),
- quatre mille neuf cent une (4.901) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie D, entièrement libérées avec une prime d'émission totale de deux cent cinq mille huit cent quarante-deux euros (EUR 205.842.-),
- quatre mille neuf cent une (4.901) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie E, entièrement libérées avec une prime d'émission totale de deux cent cinq mille huit cent quarante-deux euros (EUR 205.842.-),
- quatre mille neuf cent une (4.901) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie F, entièrement libérées avec une prime d'émission totale de deux cent cinq mille huit cent quarante-deux euros (EUR 205.842.-),
- quatre mille neuf cent une (4.901) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie G, entièrement libérées avec une prime d'émission totale de deux cent cinq mille huit cent quarante-deux euros (EUR 205.842.-),
- quatre mille neuf cent une (4.901) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie H, entièrement libérées avec une prime d'émission totale de deux cent cinq mille huit cent quarante-deux euros (EUR 205.842.-),
- quatre mille neuf cent une (4.901) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie I, entièrement libérées avec une prime d'émission totale de deux cent cinq mille huit cent quarante-deux euros (EUR 205.842.-), et
- quatre mille neuf cent une (4.901) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie J, entièrement libérées avec une prime d'émission totale de deux cent cinq mille huit cent quarante-deux euros (EUR 205.842.-),

De telles Nouvelles Parts Sociales seront payées par AXA CEE Management Limited par voie d'apport en numéraire d'un montant total de deux millions cent sept mille quatre cent trente euros (EUR 2.107.430). La contribution globale de deux millions cent sept mille quatre cent trente euros (EUR 2.107.430,-), sera allouée comme suit: quarante-neuf mille dix euros (EUR 49.010,-) seront alloués au capital social de la Société et deux millions cinquante-huit mille quatre cent vingt euros (EUR 2.058.420,-) seront alloués aux comptes de prime d'émission de la Société.

La preuve de l'existence de cette contribution a été présentée au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessous, les Associés décident de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui sera lu désormais comme suit:

« Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à trois cent mille euros (EUR 300.000,-) représenté par:

- a. Trente mille (30.000) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A");
 - b. Trente mille (30.000) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B");
 - c. Trente mille (30.000) parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C");
 - d. Trente mille (30.000) parts sociales de catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D");
 - e. Trente mille (30.000) parts sociales de catégorie E (les "Parts Sociales de Catégorie E");
 - f. Trente mille (30.000) parts sociales de catégorie F (les "Parts Sociales de Catégorie F");
 - g. Trente mille (30.000) parts sociales de catégorie G (les "Parts Sociales de Catégorie G");
 - h. Trente mille (30.000) parts sociales de catégorie H (les "Parts Sociales de Catégorie H");
 - i. Trente mille (30.000) parts sociales de catégorie I (les "Parts Sociales de Catégorie I"); et
 - j. Trente mille (30.000) parts sociales de catégorie J (les "Parts Sociales de Catégorie J");
- avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Sans préjudice d'autres désignations utilisées dans les Statuts, les Parts Sociales de Catégorie A à J seront définies ci-après comme les "Catégories de Parts Sociales" et individuellement une "Catégorie de Parts Sociales"; et ensemble, toutes les parts sociales des Catégories de Parts Sociales seront définies comme les "Parts Sociales" et individuellement une "Part Sociale".

Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les "Associés" et individuellement un "Associé".

Les caractéristiques des Parts Sociales sont résumées dans ces Statuts."

Déclaration et frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ sept mille euro.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français et qu'à la requête des parties comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au(x) mandataire(s) des parties comparantes, connu du notaire par nom, prénom, état civil et résidence, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Jan MERCKX, Manfred MÜLLER, Joseph ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 août 2013. Relation: LAC/2013/39033. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2013.

Référence de publication: 2013123316/285.

(130149574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2013.

Congrégation des Soeurs du Pauvre Enfant Jésus au Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-6421 Echternach, 10, rue Sainte Claire.

R.C.S. Luxembourg F 863.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 27 juin 2013

Il est décidé de modifier la deuxième phrase de l'article 22 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

L'actif net restant sera transféré à «Generalat der Kongregation der Schwestern vom armen Kinde Jesus e.V.» établie à D-Aix-la-Chapelle

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 7 août 2013.

Référence de publication: 2013123561/13.

(130150518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2013.

Compton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.310.

—
Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 Août 2013.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2013123560/13.

(130150535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2013.

ChaoiSky Solar Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.011.800,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 163.085.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 aout 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2013123555/13.

(130150550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2013.

Borasco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 112.827.

—
Rectificatif du dépôt L070153030.05

En date du 16 septembre 2007, l'Associé Unique de la Société a pris, inter alia, les décisions suivantes:

- Démission de UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. du poste du Gérant, et
- Élection de Manacor (Luxembourg) S.A., du poste du Gérant pour une durée Indéterminée à partir du 16 september 2007;

Suite à une erreur matérielle, le pouvoir de signature de Magne JORDANGER n'a pas été mis à jour.

Dorénavant, il est à noter le pouvoir de signature de Magne JORDANGER comme suit:

- signature conjointe.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BORASCO S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Référence de publication: 2013123547/20.

(130150526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2013.

Summer Co 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 176.612.

In the year two thousand and thirteen, on the first of August.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

Saba Capital Leveraged Master Fund Ltd, an investment fund incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walkers House, Corporate Services Limited, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the Registrar of Cayman Islands under number WK-255934,

here represented by Olivier Harles, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 1 August 2013.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Summer Co 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 176.612 incorporated pursuant to a deed of the notary Me Henri Hellinckx, residing in Luxembourg, on 5 April 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 5 June 2013 number 1326 (hereinafter the "Company").

The Company is the sole shareholder of Summer Co 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 176.618 ("Summer Co 2 S.à r.l.").

The appearing party, representing the entire share capital and having waived any notice requirement, resolves upon the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of sixty-seven thousand five hundred euro (EUR 67,500) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) up to eighty thousand euro (EUR 80,000) through the issue of sixty-seven thousand five hundred (67,500) new shares, each having a nominal value of one euro (EUR 1).

The sixty-seven thousand five hundred (67,500) new shares issued have been subscribed by the Sole Shareholder for a subscription price of seven hundred eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 787,500) (the "Subscription Price").

The Subscription Price has been fully paid up by a contribution in kind to the Company, having a value of seven hundred eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 787,500), and consisting in a claim the Sole Shareholder holds, and having a nominal value of seven hundred eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 787,500).

Proof of the existence and the value of the above-mentioned contribution have been produced.

The Subscription Price of seven hundred eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 787,500) is allocated as follows:

- a. an amount of sixty-seven thousand five hundred euro (EUR 67,500) to the share capital of the Company,
- b. an amount of eight thousand euro (EUR 8,000) to the legal reserve of the Company,
- c. an amount of seven hundred twelve thousand euro (EUR 712,000) to the share premium account of the Company.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder decides to amend article 5.1 of the articles of association of the Company which shall be enforced and now reads as follows:

" **Art. 5.1.** The Company's share capital is set at eighty thousand euro (EUR 80,000), represented by eighty thousand (80,000) shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each."

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at two thousand two hundred euro (EUR 2,200.-).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède.

L'an deux mille treize, le premier août.

Par-devant nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Saba Capital Leveraged Master Fund Ltd, un fonds d'investissement existant selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social à Walkers House, Corporate Services Limited, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, îles Caïmans, immatriculé auprès du Registre des îles Caïmans sous le numéro WK-255934,

ici représenté par Olivier Harles, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 1. août 2013.

La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de Summer Co 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, existant selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.612, constituée selon acte reçu par Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 5 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 5 juin 2013, n° 1326 (ci-après la «Société»).

La Société est l'associé unique de Summer Co 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, existant selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.618.

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social déclare avoir renoncé à toute formalité de convocation et délibère sur les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de soixante-sept mille cinq cents euros (EUR 67.500) afin de l'augmenter de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) jusqu'à quatre-vingt mille euros (EUR 80.000) par l'émission de soixante-sept mille cinq cents (67.500) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

Les soixante-sept mille cinq cents (67.500) nouvelles parts sociales ont été souscrites par l'Associé Unique pour le prix de sept cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 787.500) (le «Prix de souscription»).

Le Prix de souscription a été intégralement libérée par un apport en nature à la Société, ayant une valeur de sept cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 787.500) et consistant en une créance détenue par l'Associé Unique et ayant une valeur de sept cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 787.500).

La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport a été produite.

Le Prix de Souscription de sept cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 787.500) est alloué de la manière suivante:

- a. un montant de soixante-sept mille cinq cents euros (EUR 67.500) au capital social de la Société,
- b. un montant de huit mille euros (EUR 8.000) à la réserve légale de la Société,
- c. un montant de sept cent douze mille euros (EUR 712.000) au compte de prime d'émission de la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

” **Art. 5.1.** Le capital souscrit est fixé à quatre-vingt mille euros (EUR 80.000) représenté par quatre-vingt mille (80.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.”

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ deux mille deux cents euros (EUR 2.200,-).

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Harles, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 août 2013. Relation: EAC/2013/10643. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013123344/116.

(130149864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2013.

B.F. Promotions S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4306 Esch-sur-Alzette, 97, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 80.309.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société, reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 27 août 2013, numéro 2013/1819 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 30 août 2013, relation: CAP/2013/3286 de la société à responsabilité limitée "B.F. PROMOTIONS S.à r.l.", avec siège social à L-4306 Esch-sur-Alzette, 97, rue Michel Rodange. inscrite au RCS à Luxembourg sous le numéro B 80 309, constituée suivant acte reçu par Maître Aloyse BIEL, alors notaire de résidence à Capellen, en date du 22 janvier 2001, publié au Mémorial C numéro 707 du 31 août 2001, ce qui suit:

- Monsieur Fabrizio BEI, seul associé, a déclaré procéder à la dissolution et à la liquidation de la société prédite, à compter du 31 juillet 2013,
- la société dissoute n'a plus d'activités.
- l'associé a déclaré en outre que la liquidation de la prédite société a été achevée et qu'il assume tous les éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute.
- que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant la durée de cinq années à l'adresse suivante: L-4306 Esch-sur-Alzette, 97, rue Michel Rodange.

Bascharage, le 2 septembre 2013.

Pour extrait conforme

Alex WEBER

Le notaire

Référence de publication: 2013125190/26.

(130152365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Borea S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 112.826.

—
Rectificatif du dépôt L070153026.05

En date du 16 septembre 2007, l'Associé Unique de la Société a pris, inter alia, les décisions suivantes:

- Démission de UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. du poste du Gérant, et
- Élection de Manacor (Luxembourg) S.A., du poste du Gérant pour une durée indéterminée à partir du 16 septembre 2007;

Suite à une erreur matérielle, le pouvoir de signature de Ole Kristian Karlsen JORDANGER et Pal André JORDANGER n'a pas été mis à jour.

Dorénavant, il est à noter le pouvoir de signature de Ole Kristian Karlsen JORDANGER et Pal André JORDANGER comme suit:

- signature conjointe.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BOREA S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Gérant

Référence de publication: 2013123549/22.

(130150528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2013.

Grosvenor Investment Management Limited, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 179.846.

—
OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE

Il résulte d'une décision du 5 août 2013 de l'organe de gestion de la société Grosvenor Investment Management Limited, une private limited liability company de droit anglais, établie et ayant son siège au 70, Grosvenor Street, London W1K 3JP, Royaume-Uni et enregistrée au Companies House sous le numéro 02774291 (la "Société"), qu'une succursale a été ouverte à Luxembourg sous la même dénomination que celle portée par la Société, avec effet au 5 août 2013.

L'adresse de la Succursale est fixée au 46A, Avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg.

La Succursale exercera au Grand-Duché de Luxembourg l'activité de gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs ("FIAs") et dans ce cadre-là exercera les fonctions de gestion de portefeuilles et de gestion des risques.

Les autres fonctions que la succursale pourra remplir à titre complémentaire dans l'exercice de la gestion collective des FIAs incluent:

- (a) administration:
 - i. Services juridiques et de gestion comptable des fonds;
 - ii. Demandes de renseignements des clients;
 - iii. Contrôle du respect des dispositions réglementaires;
 - iv. Tenue du registre des porteurs de parts/d'actions;
 - v. Répartition des revenus;
 - vi. Émissions et rachats de parts /d'actions;
 - vii. Règlement des contrats, y compris envoi des certificats;
 - viii. Enregistrement et conservation des opérations;

(b) commercialisation;

(c) les activités liées aux actifs des FIAs, à savoir l'exécution des services nécessaires pour que soient remplis les devoirs fiduciaires du gestionnaire, et assurer la gestion des infrastructures, les activités d'administration des immeubles, le conseil aux entreprises concernant la structure du capital, la stratégie industrielle et les questions connexes, le conseil et les services concernant les fusions et les acquisitions et d'autres services liés à la gestion des FIAs et des sociétés et autres actifs dans lesquels elles ont investi.

L'activité de la succursale ne débutera que lorsque la Société aura obtenu l'autorisation d'agir comme gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs et que les documents visés par l'article 33 de la loi du 12 juillet 2013 relative aux ges-

tionnaires de fonds d'investissement alternatifs auront été transmis par la Financial Conduct Authority à la Commission de Surveillance du Secteur Financier tel que confirmé par une notification de la Financial Conduct Authority à la Société.

Les personnes membres du conseil d'administration qui ont le pouvoir, en tant qu'administrateurs de la société, d'engager la Société à l'égard des tiers et de la représenter en justice sont les suivantes:

- Robert Richard Davis, né le 26 octobre 1967, à Chiswick (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 70, Grosvenor Street, London W1K 3JP, Royaume-Uni, administrateur de la Société;
- Sébastien Dominique Hyst, né le 8 novembre 1973, à Suresnes (France), ayant son adresse professionnelle au 70, Grosvenor Street, London W1K 3JP, Royaume-Uni, administrateur de la Société;
- Richard Brian Mallett, né le 13 janvier 1967, à Sheerness (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 70, Grosvenor Street, London W1K 3JP, Royaume-Uni, administrateur de la Société;
- Nicholas Oliver Preston, né le 5 février 1968, à Londres (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 70, Grosvenor Street, London W1K3JP, Royaume-Uni, administrateur de la Société; et,
- James Gilles Raynor, né le 17 juillet 1973, à Nottingham (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 70, Grosvenor Street, London W1K 3JP, Royaume-Uni, administrateur de la Société.

Selon le droit anglais, chaque administrateur peut représenter la Société individuellement.

Les personnes qui ont le pouvoir, en tant que représentants permanents de la Succursale, d'engager la Succursale à l'égard des tiers et de la représenter en justice sont les suivantes:

- Sébastien Dominique Hyst, né le 8 novembre 1973, à Suresnes (France), ayant son adresse professionnelle au 70, Grosvenor Street, London W1K 3JP, Royaume-Uni, représentant permanent de la Succursale;
- Giles Henry Wintle, né le 27 janvier 1973, à Pembury (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 69, Boulevard Haussman, 75008 Paris, France représentant permanent de la Succursale; et,
- Laurent Jean-Pierre Germain Richard, né le 5 mai 1979, à Vincennes (France), ayant son adresse professionnelle au 69, Boulevard Haussman, 75008 Paris, France représentant permanent de la Succursale.

Chaque représentant permanent peut représenter la Succursale individuellement.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2013.

Référence de publication: 2013123051/61.

(130150038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2013.

Ceresm S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5741 Filsdorf, 11, Kiirchestrooss.

R.C.S. Luxembourg B 179.854.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le seize août;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Myriam RESTELLI, indépendante, née à Metz (France), le 20 mai 1970, demeurant à F-57070 Metz, 57, rue de la Cheneau.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "CERESM S.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet:

- la formation et le conseil dans l'hygiène alimentaire, ainsi que la prestation de prélèvement pour autrui dans ce même domaine;

- la détention, la gestion et la location d'objets immobiliers tant au Grand-Duché et qu'à l'étranger.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Dalheim (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'aux associé(s) en proportion avec sa/leur participation dans le capital de la Société.

La gérance est autorisée à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. la gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Madame Myriam RESTELLI, préqualifiée, et libérées entièrement par le souscripteur prédit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Loi anti-blanchiment

L'associée unique déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la Société faisant l'objet des présentes et certifier que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

Résolutions prises par l'associée unique

Et aussitôt, la comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le siège social est établi à L-5741 Filsdorf, Kiirchestrooss, 11.
2. Madame Myriam RESTELLI, indépendante, née à Metz (France), le 20 mai 1970, demeurant à F-57070 Metz, 57, rue de la Cheneau, est nommée gérante de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle de la gérante.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. RESTELLI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 août 2013. LAC/2013/38505. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2013.

Référence de publication: 2013123592/133.

(130150209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2013.

CEREP Benelux Students S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.290.

—
EXTRAIT

Il apparait que M. Guy Harles, gérant de la Société, a changé son adresse professionnelle et demeure désormais professionnellement au 14, rue Erasme, 2082 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2013.

Référence de publication: 2013123578/13.

(130150474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2013.

CEREP Broadwalk S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.425.

—
EXTRAIT

Il apparait que M. Guy Harles, gérant de la Société, a changé son adresse professionnelle et demeure désormais professionnellement au 14, rue Erasme, 2082 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2013.

Référence de publication: 2013123579/13.

(130150472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2013.

Clearstream Banking S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 9.248.

1. Il résulte ce qui suit du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg le 2 août 2013:

La personne suivante a été élue au Conseil d'Administration pour un mandat de 4 ans jusqu'au le date du assemblée générale des actionnaires laquelle adoptera le bilan de l'exercice 2016:

Mandat prenant effet le 2 août 2013 pour:

- Reto Francioni	Mergenthalerallee 61	D - 65760 Eschborn
- Hauke Stars	Mergenthalerallee 61	D - 65760 Eschborn
- André Roelants	42, avenue JF Kennedy	L - 1855 Luxembourg
- Ernst Wilhelm Contzen	2, Boulevard Konrad Adenauer	L - 1115 Luxembourg

2. Monsieur Yves Baguet a demissionné du Conseil d'Administration le 29 juillet 2013.

Le Conseil d'Administration est actuellement composé des membres suivants:

- Reto Francioni, Président
- Jeffrey Tessler
- Hauke Stars
- Marcus Thompson
- André Roelants
- Ernst Wilhelm Contzen
- Mariette Toussaint

Luxembourg, le 30 août 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013123595/28.

(130150698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2013.

CEREP Bellini 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 141.150.

—
EXTRAIT

Il apparaît que M. Guy Harles, gérant de la Société, a changé son adresse professionnelle et demeure désormais professionnellement au 14, rue Erasme, 2082 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2013.

Référence de publication: 2013123576/13.

(130150476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2013.

Fastgate S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 262, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 106.675.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mil treize, le vingt-quatre Juillet.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Monsieur Jean-Pierre GEBHARDT, ingénieur civil, né à Liège/Belgique, le 3 février 1961, demeurant à B-4050 Chaudfontaine, 10, rue des Eglantiers.

Lequel comparant, agissant comme ci-avant, a exposé au notaire instrumentant qu'il est l'associé unique de la société à responsabilité limitée "FASTGATE S.à r.l." avec siège social à L-8010 Strassen, 262, route d'Arlon, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 699 du 15 juillet 2005,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B, sous le numéro 106675.

La Société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2810 le 17 novembre 2011.

Lequel comparant, agissant comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique nommé Jean REUTER, expert-comptable, demeurant au 3 rue Thomas Edison L-1445 Strassen, aux fonctions de commissaire-vérificateur à la gestion de la liquidation.

Deuxième résolution:

L'associée unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur et celui du commissaire à la liquidation, donne décharge pleine et entière au liquidateur, au commissaire à la liquidation ainsi qu'au gérant unique pour l'accomplissement de leurs fonctions.

Troisième résolution:

La liquidation de la Société étant à considérer comme clôturée, les livres et documents de la Société seront conservés pendant une période de cinq (5) ans à compter de ce jour à l'ancien siège social de la Société.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ huit cents euros (800,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: JP. GEBHARDT, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25/07/2013. Relation: LAC/2013/34769. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, Délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 29/08/2013.

Référence de publication: 2013123630/41.

(130150408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2013.

CEREP Bac S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 111.533.

—
EXTRAIT

Il apparait que M. Guy Harles, gérant de la Société, a changé son adresse professionnelle et demeure désormais professionnellement au 14, rue Erasme, 2082 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2013.

Référence de publication: 2013123581/13.

(130150477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2013.

CEREP BH JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 138.822.

—
EXTRAIT

Il apparait que M. Guy Harles, gérant de la Société, a changé son adresse professionnelle et demeure désormais professionnellement au 14, rue Erasme, 2082 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2013.

Référence de publication: 2013123582/13.

(130150473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2013.

CEREP City Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 154.197.

—
EXTRAIT

Il apparait que M. Guy Harles, gérant de la Société, a changé son adresse professionnelle et demeure désormais professionnellement au 14, rue Erasme, 2082 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2013.

Référence de publication: 2013123583/13.

(130150588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2013.

Tact Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 179.280.

Il est à noter que l'adresse de M. Ari Valavaara, associé de la Société, est désormais 27, avenue du Roi Soleil, B-1410 Waterloo, Belgique.

Il est à noter que l'adresse de M. Tom Lindblom, associé de la Société, est désormais 23, Drève des Châtaigniers, B-1410 Waterloo, Belgique.

Pour extrait sincère et conforme
Pour TACT GROUP S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2013123387/15.

(130149299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2013.

CEREP Atlantide 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 132.537.

—
EXTRAIT

Il apparait que M. Guy Harles, gérant de la Société, a changé son adresse professionnelle et demeure désormais professionnellement au 14, rue Erasme, 2082 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 août 2013.

Référence de publication: 2013123573/13.

(130150479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2013.

CEREP Atlantide 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 132.556.

—
EXTRAIT

Il apparait que M. Guy Harles, gérant de la Société, a changé son adresse professionnelle et demeure désormais professionnellement au 14, rue Erasme, 2082 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 août 2013.

Référence de publication: 2013123574/13.

(130150478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2013.

CEREP Cityliving S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 156.778.

—
EXTRAIT

Il apparait que M. Guy Harles, gérant de la Société, a changé son adresse professionnelle et demeure désormais professionnellement au 14, rue Erasme, 2082 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 août 2013.

Référence de publication: 2013123584/13.

(130150587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2013.

5 à Sec LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 25, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 123.289.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique de la Société du 27 août 2013 que:

- Monsieur Bart DE GRAAF a démissionné en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 20 août 2013,
- Madame Liliane LENTZ-WOLFF, née le 5 octobre 1959 à Luxembourg, demeurant à L-8041 Strassen, 106 rue des Romains, a été nommée en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 20 août 2013 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle ordinaire de l'année 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2013123922/15.

(130150544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2013.

CEREP Bellini 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 141.126.

—
EXTRAIT

Il apparait que M. Guy Harles, gérant de la Société, a changé son adresse professionnelle et demeure désormais professionnellement au 14, rue Erasme, 2082 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2013.

Référence de publication: 2013123577/13.

(130150475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2013.

CEREP Cumbernauld S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 16.858,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 100.333.

—
EXTRAIT

Il apparait que M. Guy Harles, gérant de la Société, a changé son adresse professionnelle et demeure désormais professionnellement au 14, rue Erasme, 2082 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2013.

Référence de publication: 2013123585/13.

(130150586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2013.

CEREP Esplanade 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.209.

—
EXTRAIT

Il apparait que M. Guy Harles, gérant de la Société, a changé son adresse professionnelle et demeure désormais professionnellement au 14, rue Erasme, 2082 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2013.

Référence de publication: 2013123588/13.

(130150583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2013.

Casa Reha Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.101.100,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 129.797.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique de la Société prise le 19 Août 2013 la décision suivante:

- Renouveler le mandat de réviseur d'entreprises de PRICEWATERHOUSECOOPERS SARL, avec siège social au 400 ROUTE D'ESCH, L-1014 LUXEMBOURG, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013124043/15.

(130150725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

BGV III Rotterdam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 147.180.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BGV III Rotterdam S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013124024/11.

(130151380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Bernard Herman Consulting S à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 26, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 157.068.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 septembre 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013124021/11.

(130151495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Biopass S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 144.661.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013124028/10.

(130150776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Cornerstone Düsseldorf Holdings, Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 124.755.

EXTRAIT

Les actionnaires de la Société informent du changement suivant:

- Notification du changement d'adresse de Michael Kearns, du 38, Dawson Street, Dublin 2, Irlande, au 51A, Dawson Street, Dublin 2, Irlande.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 29 Août 2013.

Référence de publication: 2013123563/13.

(130150134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2013.
